

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie

M. Baldwin: Tout cela peut-être très bien pour mes amis à ma gauche,—et je sais qu'ils vont nous critiquer, mais de façon cordiale, je l'espère—mais tout cela fait partie de leur intention d'y voir une mesure de centralisation, d'autoritarisme. Comme je le disais au député de York-Sud (M. Lewis) lorsqu'il a parlé du Cheik Lougheed, cela m'a frappé de l'entendre dire aux ministres en face de nous, que cela lui faisait penser à Ali Baba et aux 40 ministres! Je sais qu'on dit de notre parti qu'il est vieux jeu, mais je pense que le parti des représentants à ma gauche en est au stade de la ménopause politique.

Le député de York-Sud s'en est pris à nous avec une éloquence vengeresse et dans un style politique grandiloquent. Il en a le droit, bien sûr. Il a le droit de commettre des erreurs s'il le désire, mais il est probablement la poupée parlante la mieux rémunérée. Vous n'avez qu'à appuyer ici ou là pour l'entendre crier «largesses politiques, largesses politiques».

Une voix: Largesses envers les compagnies.

M. Baldwin: «Largesses envers les compagnies». Néanmoins, cela ne fait pas partie de la mesure à l'étude. En toute sincérité, je signale à mes amis à ma gauche que nous ne plaïdons pas la cause des grandes ou des petites compagnies ou des particuliers qui n'ont pas vraiment droit à une aide et nous ferons des propositions à ce sujet plus tard. Au cours de mon allocution, je vais suggérer des moyens de remédier à ce qui pourrait devenir une grave situation, par suite de modes d'action déraisonnables des compagnies multinationales. Je veux simplement dire, monsieur l'Orateur, que s'il faut faire un choix, ce qui arrivera peut-être un jour, je préférerais ne pas laisser au gouvernement, dans la mesure du possible, le pouvoir de s'ingérer inutilement dans les affaires d'autrui. Cela est parfois indispensable, quelquefois à titre provisoire et d'autres fois pour des périodes prolongées, et dans cette mesure je suis prêt à l'accepter, mais tant que notre Parlement refusera d'étudier avec fermeté les problèmes que cause la mauvaise attitude des sociétés plurinationales ou autres, je préfère de loin voir le gouvernement investi du genre de pouvoirs que l'on demande ici et qui, une fois accordés, ne sont pas faciles à reprendre.

Permettez-moi de proposer d'autres solutions, monsieur l'Orateur. Dans une question que j'ai posée à la Chambre il y a deux jours, j'ai déjà indiqué que dans la mesure où la crise est évidente ou que des problèmes et difficultés sont évidents et dans la mesure où nous pouvons accepter de nous frayer un passage dans le méli-mélo des diverses déclarations du premier ministre et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) pour connaître les faits—d'après moi, les problèmes qui ont été décrits auraient très bien pu être résolus grâce aux programmes législatifs déjà existants. La loi sur les licences d'exportation et d'importation prévoit l'accord de permis d'exportation ou d'importation auxquels peuvent être fixées des conditions fermes et précises régissant de façon stricte ce qu'un importateur ou un exportateur peut ou ne peut pas faire.

Hier soir, par exemple, nous avons appris qu'une raffinerie de Terre-Neuve avait fait au gouvernement une proposition susceptible d'améliorer la situation actuelle. Je ne connais pas les faits exacts et je ne puis qu'espérer qu'il s'agissait d'une proposition désintéressée. Mais permettez-moi de dire et d'affirmer que si le gouvernement avait choisi d'agir, il aurait pu utiliser cette loi et dire à la société qui exploite la raffinerie: «Vous ne pouvez pas exporter si ce n'est sous réserve des conditions que nous

fixons.» Il existe actuellement une liste de contrôle à l'exportation qui comprend les produits pétroliers. Il aurait tout simplement suffi d'émettre un décret ou une directive fixant les conditions sous lesquelles les permis d'exportation auraient été accordés ou modifiés et cette société aurait été obligée de respecter le décret. C'est la loi à l'heure actuelle. Je le signale parce que cela exerce quelque effet sur ce que je propose. La population du Canada ne se trouve pas aujourd'hui sans défense; les lois actuelles lui procurent les moyens de résoudre les problèmes qui se manifestent et qui ont été étudiés à la Chambre.

Il en est de même des sociétés multinationales. Il aurait été logique et conforme aux dispositions de cette loi qu'une société multinationale, qui, en vertu d'un contrat, recevait au Canada des produits du pétrole en provenance du Venezuela consentait à détourner les livraisons vers d'autres pays, soit assujettie aux conditions posées par le gouvernement. Dans ce cas, et ceci tomberait sous le coup de cette loi, le gouvernement pourrait dire à ces sociétés: «Certaines conditions président à votre exploitation et à la délivrance de votre permis». Ces conditions pourraient être fixées et imposées. Le gouvernement pourrait insister pour que le fournisseur et le gouvernement du Venezuela respectent ces dispositions. Si, par hasard, une simple modification suffisait à produire un tel résultat, on aurait pu apporter cette modification. J'ai regardé rapidement cette mesure législative et, en tant qu'avocat, je suis d'avis que ce droit existe actuellement.

● (1620)

Les problèmes que nous rencontrons sont d'abord ceux qui se rapportent à la possibilité de détournement, et ensuite, ceux qui se rapportent aux raffineries du Canada, qui ne devraient pas être obligées d'exporter mais plutôt de voir à ce que leur production soit utilisée dans ce pays. Je signale aux députés que ce droit existe aujourd'hui. S'il fallait aller plus loin, les députés de mon parti accepteraient un amendement simple qui pourrait être nécessaire, tout comme nous aurions accepté pour la forme le genre de mesure législative simple qu'il devait présenter aujourd'hui, comme il nous avait permis de le croire, pour régler la répartition des approvisionnements au niveau de la vente en gros et d'autres questions que nous avons mentionnées.

J'aimerais en dernier lieu indiquer notre position. Vu les faits limités qu'on nous a fournis, les déclarations contradictoires du premier ministre (M. Trudeau), du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et d'autres ministres, il me serait extrêmement difficile d'approuver cette mesure en seconde lecture sans avoir pu l'étudier plus à fond parce qu'en l'approuvant, j'estime que je ne m'acquitterais pas de mes responsabilités envers les gens de Peace River et tous les Canadiens. Je ne pourrais souscrire à la mesure dans sa forme actuelle dure à rédiger à cause de l'insouciance dont fait preuve le gouvernement. C'est ma position aujourd'hui.

Avant que prenne fin ce débat en deuxième lecture, j'espère que le gouvernement présentera de meilleures preuves et des faits plus concrets et précis quant aux problèmes réels. Dans sa déclaration d'ouverture aujourd'hui, le ministre a dit que le conseil consultatif technique, ces saints esprits, ou ces sous-saints esprits qui n'ont pas encore été identifiés, n'avaient pu instruire le gouvernement de l'ampleur de la pénurie. C'est ce qu'a dit le ministre aujourd'hui. Je n'ai pas repris ses mots exacts, mais c'est ce qu'il a dit en substance à la Chambre aujourd'hui.